

BÂTIR

UNE SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR

MESURES INDISPENSABLES

à court terme

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé solidaire, représente 2 000 établissements et services, soit plus de 80 000 professionnels accompagnant au quotidien les personnes âgées. L'urgence à laquelle le secteur est confronté nous convainc de concentrer les efforts à court terme sur

4 mesures phares :

Trois chiffres clés

+15%

de personnes âgées en perte d'autonomie d'ici 2030

+725%

de déficit pour les EHPAD FEHAP en trois ans

7

conseils départementaux ont fixé un taux d'évolution des tarifs hébergement supérieur à 5,14% (taux d'évolution pour les établissements privés lucratifs)

1

Octroyer des financements aux résidences autonomie pour renforcer la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et accentuer le lien social

La FEHAP propose que les résidences autonomie puissent, si elles le souhaitent, bénéficier de financements renforcés pour prévenir la perte d'autonomie. Permettre aux établissements qui le souhaitent de pouvoir bénéficier de financements pour faire de la prévention.

2

Optimiser l'organisation de l'offre sur le territoire en renforçant la coordination entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux

La coordination de l'ensemble des acteurs des soins et de l'accompagnement sur le territoire est essentielle pour préserver la continuité du parcours de santé et de vie des personnes accompagnées et des aidants. La FEHAP propose des expérimentations pour étendre les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) au secteur de l'autonomie ou pour créer des communautés professionnelles territoriales de l'autonomie.

3

Réformer l'aide sociale à l'hébergement et assouplir les règles de tarification relatives à l'hébergement dans les établissements habilités à l'aide sociale

Les EHPAD du secteur privé solidaire sont dépendants de la politique d'évolution des tarifs hébergement fixés par les départements pour les établissements habilités à l'aide sociale à l'hébergement (ASH). La FEHAP souhaite faciliter l'obtention de l'ASH pour les personnes. Pour les établissements, leur permettre la fixation libre des tarifs pour les personnes ne relevant pas de l'ASH.

4

Permettre aux publics spécifiques de bien vieillir en favorisant l'accès aux dispositifs d'aide liés au grand âge

Les personnes en situation de précarité connaissent un vieillissement précoce pour lequel les dispositifs d'aide liés au grand âge sont inadaptés. La FEHAP propose de leur permettre de bénéficier de ces dispositifs sans barrière d'âge et de lever la condition de résidence stable et régulière pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées.